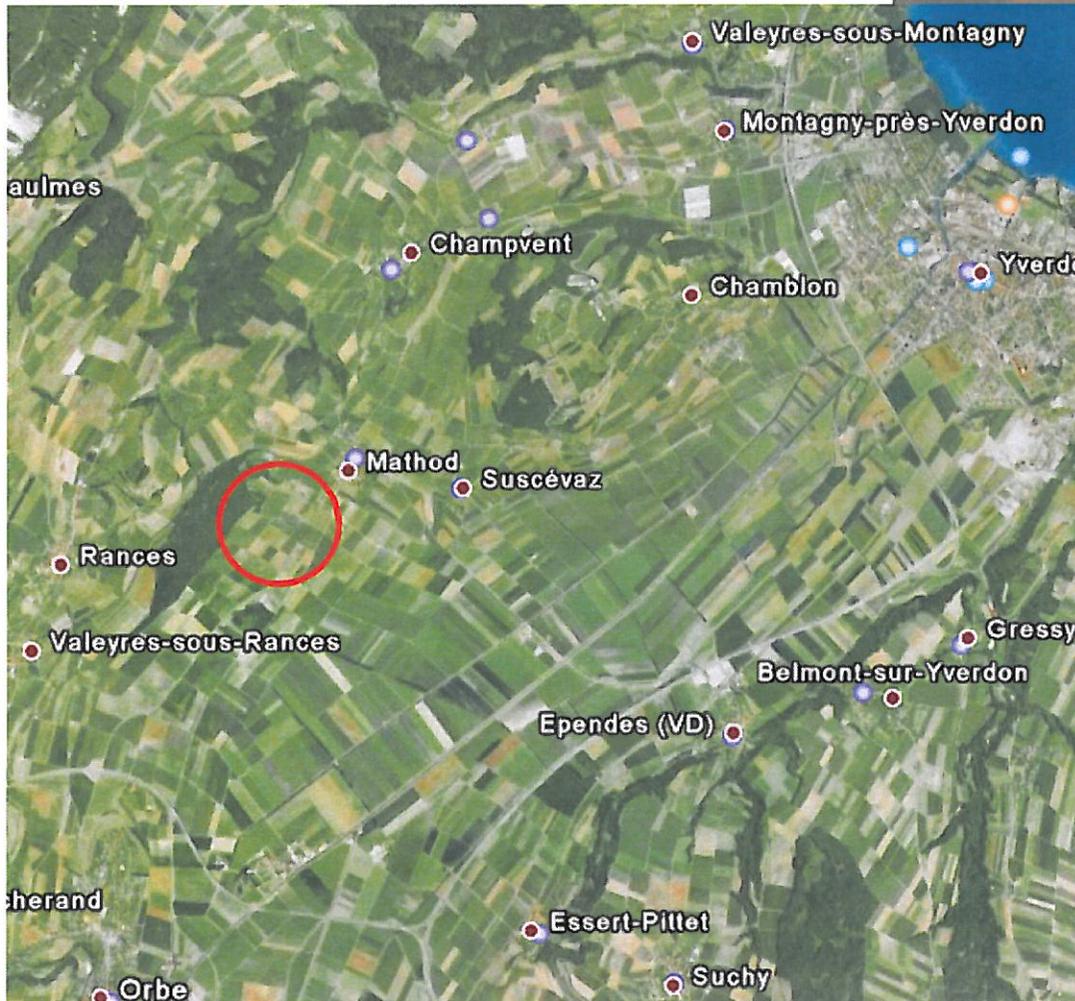


**Pétition contre
l'implantation
d'une
décharge**

**bioactive sur
la commune
de Method au
lieu dit Vigny**



APMCO case postale 30 CH-1438 Method

Crainte pour la santé des habitants

Particules fines (PM10) et dioxine

Lors des différentes discussions que nous avons eues avec les personnes du SESA, chaque fois que nous avons abordé le problème des dangers liés aux métaux lourds, fibres d'amiante et poussières fines, on nous a toujours rassurés en nous disant qu'il n'y avait aucun danger. Le courrier que la commune de Method a adressé aux Autorités cantonales et que nous avons pu lire est bien plus alarmiste que les propos tenus par les concepteurs et promoteurs de ce projet, on y parle de processus chimiques et de gaz qui vont s'échapper de cette décharge pendant plusieurs dizaines d'années. Il est également fait mention des scories avec leur teneur en métaux lourds et des études très sérieuses qui ont démontré que le taux de dioxine était important aux abords des décharges. La dioxine est une substance très dangereuse et même une seule molécule peut déclencher de graves maladies, tel que le cancer. Il est surprenant qu'à aucun moment jusqu'à aujourd'hui ce fait n'ait été mentionné. Encore plus surprenant, que l'on prenne le risque d'installer une telle décharge à 850 mètres de zones habitées et au milieu de terrains exploités à des fins agricoles et maraîchères. Ce site est un des premiers à ne pas être situé dans une excavation ou une cavité naturelle, il se trouve sur un terrain légèrement en pente et en bordure directe de la plaine de l'Orbe. Lors d'orages violents, les eaux ruissellent abondamment sur ce terrain en pente en provoquant des inondations et parfois la fermeture de la route cantonale. Lors de ces événements on peut craindre des pollutions de la nappe phréatique par infiltrations des eaux de surface.

Le risque de pollution des rivières et cours d'eau par les dioxines est également important en cas de fuites. Il suffit de regarder ce qui se passe actuellement dans certaines rivières helvétiques et les interdictions de pêche qui y sont prononcées. La topologie du site et sa situation démontrent que seuls certains critères ont été pris en compte dans ce choix.

Atteinte à la beauté du paysage

Une catastrophe pour nos monuments et sites historiques

Il est prévu que la décharge occupe une superficie de 13 hectares, soit l'équivalent de 13 terrains de foot. Cela va sans dire qu'une surface d'une telle étendue portera une atteinte manifeste au paysage et à l'environnement. A cela s'ajoute le fait que la zone d'implantation de la décharge se situe sur une colline, ce qui lui assurera une visibilité maximale. Véritable "verruge" dans le paysage, la décharge sera visible loin à la ronde, depuis Bavois, par exemple.

Cette nuisance visuelle sera d'autant plus importante que plusieurs monuments à haute valeur touristique se situent dans l'environnement immédiat de la décharge: le Château de Champvent, l'une des plus majestueuses forteresses du pays, le Château de Method, le Château de St-Christophe ou les Mosaïques d'Orbe, uniques en Suisse et en Europe. Ces monuments, qui appartiennent au patrimoine vaudois et national, pâtiront sans aucun doute de leur proximité avec la décharge et perdront toute valeur aux yeux des touristes.

De par le choix de son emplacement incompréhensible, car aberrant de tous points de vue, la décharge nuira non seulement à l'image et au cadre de vie du village de Method et des côtés de l'Orbe, mais elle sera fatale pour toute une région. Au regard de ce qui précède, il est clair que le projet d'implantation de la décharge concerne tout le canton.

Dévalorisation des produits et des surfaces agricoles

Une poubelle dans notre garde manger

La Plaine de l'Orbe est connue au niveau national pour sa vocation agricole et comme garde-manger pour notre population; d'ailleurs chaque année plusieurs journaux régionaux y consacrent des articles et parlent en bien de tous ses produits (betteraves, légumes, blé, céréales diverses, vin). On est donc en droit de se poser la question du choix du site de Method pour cette décharge bioactive cantonale.

Est-ce que vous rangez vos poubelles dans le garde-manger?

Cette question prend d'autant plus d'importance quand on consulte certains cahiers des charges et certaines directives relatives au monde agricole et des labels. On y découvre que certains labels dont le label IP interdisent de cultiver des denrées alimentaires sur des parcelles à proximité ou sur des décharges. On peut donc en déduire que les agriculteurs propriétaires de parcelles proches du site qui voudraient produire des denrées dotées d'un tel label ne pourraient pas le faire.

S'opposer à l'implantation de cette décharge sur le site de Method, c'est aussi défendre l'agriculture et la qualité des produits que nous consommons. Récemment, nous avons vu certains pays européens retirer du marché leurs produits pour cause de contamination par les dioxines. Si ce type de particules se retrouvent dans la mozzarella italienne, on pourrait très bien en retrouver dans nos produits laitiers.

Pour plus d'informations sur les produits que nous consommons nous vous invitons à consulter le site www.ipsuisse.ch

Ce label est courant et vous le retrouvez sur la plupart des produits distribués par les trois plus grands distributeurs suisses du commerce de détail.